

EDITORIAL

Les questions de défense ne cessent de se poser : guerre en Afghanistan, réorganisation des armées, place de la réserve, condition du personnel, pension de retraite, budget de la défense remis en cause (fonctionnement et équipements), changement brutal et sans vague du général, directeur de la gendarmerie... nouvel ambassadeur, décès du général Bigeard...

En élargissant les préoccupations légitimes de la communauté de défense, les pertes des valeurs, l'irrespect à l'encontre de nos symboles où, au nom de la liberté d'expression et de l'art, la FNAC récompense l'offense au drapeau français, le manque de souci de l'intérêt collectif comme l'a si bien montré la « brillante » équipe de France de football, l'effacement progressif de l'esprit de défense enfin (voir la revue « Humanisme » du Grand Orient de France de mai 2010 consacrée à l'Armée et la Nation), sont autant de signes d'affaiblissement de la cohésion nationale. **Il est sans aucun doute temps de se lever et de dire que cela suffit.**

Certes, nous ne sommes pas les seuls à nous préoccuper de l'affaiblissement intérieur de la France et de sa place future dans le concert des nations. Quelle France préparons-nous pour demain ? Les efforts pourront cependant être coordonnés en fonction des sujets et de la bonne volonté des associations concernées par cette même préoccupation mais nous avons notre part de responsabilité sur l'évolution de notre cité. Cette lettre mensuelle dans son nouveau ton ainsi que dans son organisation en est l'expression.

Le président

Sommaire

Reconversion des officiers généraux.....	1
Rwanda : l'armée prise pour bouc-émissaire	4
Le coup de gueule ! « Ces Français qui nous coûtent cher » ...	5
Le coup de cœur : « général Marcel Bigeard ».....	5
Bibliographie.....	6
Question parlementaire choisie.....	7

Reconversion des officiers généraux

Luxe inacceptable ou nécessaire dans l'intérêt collectif ?

Environ 33 000 militaires quittent l'institution militaire chaque année, soit 9% des effectifs.

Une des priorités pour la Défense est donc devenue l'accompagnement des militaires vers la reconversion dans le civil. Dans le numéro du magazine de la défense « Terre magazine » du mois de mai 2010, la reconversion fait l'objet d'un dossier des plus élogieux. Nos militaires sortant de l'institution sont accompagnés par un service dédié à la reconversion de son personnel, commandé par le général de Brigade Jean-Paul Martial. Une reconversion qui prend toutes les allures d'une armée en bataille, avec une structure propre, forte de dix pôles de reconversion, afin d'éviter le chômage pour ceux qui ont parfois servi la France sous les balles des Talibans. Au général Martial d'invoquer au moins quatre raisons de gérer efficacement la reconversion :

- « les armées ne peuvent atteindre un recrutement de qualité que si l'on offre aux candidats – à l'engagement – des perspectives d'avenir et l'assurance que l'on les accompagnera dans leur reconversion » ;
- « un militaire bien reconverti sera un excellent ambassadeur de l'institution dans le civil » ;
- « la Défense a le devoir moral de soutenir les hommes et femmes qui ont servi sous le drapeau » ;
- « plus vite les militaires en fin de contrat trouveront un emploi dans le civil, moins le montant global des indemnités versés par la Défense sera élevé ».

On ne peut qu'être interpellé par la nécessité d'offrir une bonne reconversion à des candidats à l'engagement avant même leur entrée dans l'institution. La motivation au combat dans un contexte de guerre anti-terroriste n'est donc pas à aborder pour convaincre de s'engager dans l'armée. Les temps changent. Dans l'avenir, il est à craindre une réticence encore plus grande de nos jeunes à prendre les armes et à risquer leur vie, si jamais ils n'obtiennent pas l'assurance d'obtenir le métier civil visé. Nous parlons là des jeunes qui vont au combat et sans lesquels une politique de Défense ne saurait exister. Il est évident que la Défense a le devoir moral de les soutenir pendant et après leur service rendu à la Nation.

Le général Martial a pour sa part une très bonne réflexion lorsqu'il aborde le coût des indemnités chômages versés aux partants.

Nous mettons là le doigt sur le point le plus délicat car comme tout grand groupe, la Défense doit gérer son budget. A la différence près que l'armée tout en se prévalant être le « partenaire majeur des jeunes dans la bataille pour l'emploi et l'égalité des chances, en recrutant chaque année 15 000 jeunes de tous niveaux scolaires et de tous horizons » reste le principal employeur français qui ne propose à la grande majorité de ses futurs salariés que des emplois précaires, des Contrats à Durée Déterminés.

Accompagner la reconversion des généraux

L'accompagnement en fin de CDD est bien plus qu'un devoir moral afin d'éviter de faire des plus jeunes des cas sociaux à qui ont appris un mode de vie, certes « hors du commun », mais bien loin de la mentalité de la vie professionnelle civile. Pourtant, si le pourcentage des sous-officiers et officiers retrouvant un emploi grâce aux pôles emploi militaires sont très satisfaisants, les plus jeunes, ceux de moins de 26 ans sont très critiquables, moins de 11% des jeunes sont reclassés.

Il est difficile dans ce contexte d'espérer un rapprochement armée/ nation alors que la grande majorité de ceux qui sortent de l'institution se retrouvent au chômage après avoir été persuadé que leur devoir était de servir sans restriction, jusque dans les montagnes d'Afghanistan.

Les ambassadeurs ne se trouvent pas cette dans cette catégorie de français. Mais qui alors ? Un militaire a des qualités appréciées par le civil, c'est reconnu, bien qu'elles ne suffisent pas à faire des ambassadeurs auprès de la population civile. D'autant plus, bien des militaires ne scandent pas à tout vent leur origine et leur métier passé lorsqu'ils intègrent une entreprise privée. Les préjugés sont encore bien trop présents de la part des autres salariés qui se font une fausse opinion des ex-serviteurs de l'Etat. Le général Martial pense peut-être alors à lui-même et à ses collègues officiers généraux. Il est vrai que cette catégorie de militaires est d'un très haut niveau.

Valoriser les cadres de haut niveau des armées

Leur carrière a commencé pour la grande majorité dans les écoles militaires, afin de mettre leur vie au service du pays, un vrai sacerdoce. Instruits par les meilleurs formateurs, leur parcours est des plus remarquables et le coût élevé de leur instruction tout le long de la carrière de ces officiers de qualité est un investissement non contesté. Ces militaires méritent les honneurs qui leur sont dus, dans l'armée comme dans le civil. Comme tous les militaires, ceux en CDD ou ceux qui ont fait une carrière longue sous les drapeaux, ils méritent en fonction de leur

motivation de s'intégrer dans la vie civile et d'avoir une deuxième carrière.

La reconversion des officiers généraux est un droit à leur accorder, en toute équité. L'enjeu de la reconversion de cette élite est si important pour la Nation qu'une organisation spécifique a vu le jour le 30 mai 2005, par la création de la Mission Retour à la Vie Civile des officiers généraux (MIRVOG) par décision N°7604 du Ministre de la Défense. Sa composition est à hauteur de l'enjeu, elle est dirigée par un officier général de brigade assisté par un autre officier général chargé de mission et d'une douzaine de militaires.

Les organismes de reconversion du ministère de la Défense, les « pôles emplois » militaires, interviennent en appui de la MIRVOG. En complément, des cabinets de reconversion du marché privé peuvent déployer des parcours complets pour proposer des dizaines de rendez-vous de conseil et fournir des outils et des procédures efficaces, réels atouts pour rechercher et trouver un emploi. Il est vrai que nos officiers généraux à 57 ans ou même pour certains d'entre eux à 54 ans - le nouveau statut général des militaires a abaissé la limite d'âge de leur période d'activité - sont encore assez jeunes pour continuer à travailler comme tous les Français. Mais malgré leur haut niveau, leur potentiel important, il n'est pas évident de trouver un emploi à cet âge.

L'amiral Claude Marcus reconnaît que le recruteur a de plus une certaine appréhension devant l'adaptabilité de l'officier et son greffage dans une équipe. Ce sont des éléments qui iraient à l'encontre d'une recherche d'emploi. Selon le général Marcel Valentin qui a quitté en 2005 « certains se retrouvant en deuxième section ont des besoins financiers, liés à la scolarité de leurs enfants ». A ce stade, il convient de préciser ce qu'est la deuxième section des généraux. Quand ils quittent leur poste, les officiers généraux sont mutés « en deuxième section ».

En réalité, ils sont mis à la disposition du ministre de la défense pour être rappelés en cas de crise majeure ou de guerre. Ils bénéficient notamment de la solde de base d'un général d'active. La France compte 5 500 généraux en deuxième section (pour une armée de 355 000 militaires soit un général en deuxième section pour 64 militaires d'active).

Ce chiffre paraît énorme et il est essentiellement dû à la cadence de formation des élèves officiers qui n'a pas été réduit après la guerre d'Algérie, alors qu'il n'y avait plus de pertes au combat parmi les jeunes officiers. L'effectif des généraux en première section est donc en ce qui la concerne, stable depuis 1975 :

612 généraux occupaient un poste de commandement ; en 1985 : 629 ; en 2007 : 633.

La déflation des généraux

En parfaite clairvoyance et au vu de la déflation annoncée des effectifs de l'armée, qui ne cessent de plonger dangereusement, le Ministre de la Défense Michèle Alliot-Marie demandait en 2005 une meilleure adaptation des effectifs d'officiers généraux, et de réduire leur postes. En 2009, Hervé Morin annonce pour sa part, une réduction drastique et brutale, soit près de 30% de moins de nominations pour l'année suivante.

Parmi l'effectif actuel, dont le ratio est de 0,15% de l'armée, il faut distinguer deux catégories d'étoilés. La première regroupe les « officiers de terrain », soit les « généraux des forces » qui exercent des responsabilités au sein des trois armées et la gendarmerie. L'autre est constituée de généraux appartenant aux corps dit « cylindriques », notamment à la Délégation générale pour l'armement et au contrôle des armées. Les uns et les autres n'ont pas les mêmes besoins d'être accompagnés dans une deuxième carrière. Notons au passage, que leurs homologues civils dans les administrations ont plus de perspectives de carrière et de reconversion, leur statut leur donnant plus de souplesse d'emploi.

Dans l'immédiat, les 80 généraux qui sont mutés en deuxième section chaque année, grossissent la brigade des «deuxième section », sont de plus en plus nombreux à devenir centenaires, et toujours prêt théoriquement à être rappelés sous les drapeaux. Pour un effectif si restreint de candidats d'un si haut niveau à un emploi civil, « l'ensemble des actions de la MIRVOG a pour ambition de promouvoir les talents des officiers généraux et d'intensifier le rayonnement de l'institution militaire vers le milieu civil » et la MIRVOG de rajouter qu'un des objectifs recherchés est « d'enrichir les réseaux d'entraide d'anciens militaires pour faciliter leur reconversion, rendre les carrières militaires attractives par l'amélioration de leurs perspectives de débouchés vers le civil » et de terminer par « l'enjeu individuel dans le parcours des généraux est au fond un enjeu collectif ».

Ces objectifs mériteraient d'être précisés en espérant que la motivation à occuper un poste de haute responsabilité ne sera pas soumise à l'avenir à la promesse de l'obtention d'un emploi dans le civil, comme pour les autres militaires destinés à occuper des postes subalternes.

Mais ne pas oublier les jeunes engagés dans la reconversion

Le deuxième grand espoir est que l'enjeu collectif n'oublie pas les jeunes de moins de 26 ans qui se retrouvent sans emploi après avoir servi avec Force et conviction la Nation. L'intérêt collectif est bien entendu la priorité, à plus forte raison lorsque le coût de l'accompagnement d'un officier général est évalué par la MIRVOG à 20.000 euros, sans compter les charges militaires s'y afférant. Pour les aider à leur reconversion, un décret n° 2009-82 du 21/01/2009 a créé en plus un pécule représentant de 16 à 48 mois de Salaire de Base, dont 2/3 ou 3/4 sont versés au départ, la dernière fraction étant conditionnée à la reprise d'une activité professionnelle pendant 12 mois sur les 24 mois suivants. C'est une aide non négligeable, associée à la solde versée.

C'est donc un investissement de la Nation qui doit servir au bien collectif et non pas à l'intérêt personnel pour maintenir une qualité de vie que conférerait un poste en période d'activité.

Il est vrai que les généraux peuvent réellement apporter à la société civile leurs qualités tant humaines que professionnelles. Ils arrivent sur le marché de l'emploi après avoir suivi des formations complémentaires acquises durant leur carrière, Sciences-Po, SUPELEC, etc. Le ministre de la Défense Alliot-Marie le 13 décembre 2005, déclarait que « les officiers bénéficient tout au long de leur carrière de qualifications leur permettant d'exercer les métiers les plus divers ». La MIRVOG a raison de mettre en avant leurs points forts pouvant servir à l'expansion économique du pays et de ses entreprises.

Les généraux sont sans conteste aptes à décider vite en cas de situation de crise, à prendre des responsabilités pour prendre des décisions engageant des personnes, à s'adapter à des fonctions en constante évolution, à manager une équipe. Il n'y a aucun doute sur ces points et à l'heure où les français se préparent à travailler plus longtemps, l'âge ne devrait pas être un handicap. 140 généraux ont sollicité les services de la MIRVOG et près de 60% des postulants auraient trouvé un emploi leur convenant.

Mais si les sommes attribuées à ces reconversions ne sont pas contestées, en rapport à la valeur de ces officiers et de la reconnaissance que la Nation peut leur devoir, qu'en est-il du retour sur investissement ? Si l'investissement en formations durant la carrière d'un militaire peut être acceptée comme non productif pour la société, mais pour le bien exclusif de la société, la reconversion des généraux est destinée à renforcer la potentialité des entreprises et à

satisfaire l'intérêt collectif, donc être productif. C'est ce que défend la MIRVOG auprès des entreprises. Alors que nous sommes conscients que la France vit des moments économiques difficiles, présents et certainement futurs, peut-on dépenser pour des élites qui sont rémunérés avec une solde classique, sans en connaître les bénéfiques pour la collectivité? C'est la première question à se poser.

La deuxième question serait si une reconversion vers le milieu civil de militaires hautement qualifiés et en pleine force de l'âge est bien raisonnable? Bon nombre de ces officiers généraux maîtrisent parfaitement leur domaine de compétences alors que l'on cherche à leur faire acquérir une adaptabilité au monde civil. Que devient l'investissement sur leur formation militaire? Or, la France cherche avec beaucoup de difficultés à maintenir dans le monde son influence économique et culturelle. Les grands groupes français cherchent de leur côté à conquérir des marchés. La simple guerre ou lutte contre le terrorisme ne peut seule justifier ou motiver une carrière militaire.

La **Sagesse** serait d'utiliser les compétences des généraux dans leur spécialité au service de la nation dans le pur intérêt collectif comme ils l'ont toujours fait. Faut-il dans ce cas qu'ils œuvrent dans le monde civil, ou parallèlement au monde civil en lui apportant son soutien? Les généraux ont le sens du terrain et notre armée compte des généraux d'exceptions connaissant les us et coutumes de nombreux pays. Leur carnet d'adresses peut effectivement servir directement à un Groupe français, mais ce serait les sous-employer.

Réorienter l'emploi des généraux

Les généraux sont assez compétents pour occuper des postes auprès du ministère des Affaires Etrangères françaises, dans d'autres ministères ou servir de conseillers au profit de pays étrangers. Il y a donc un maillage de compétences à envisager entre différents ministères où ils pourraient avoir une place à la dimension de la richesse d'expériences qu'ils proposent. En ce qui concerne les postes de conseillers au profit des pays étrangers, la France a tout intérêt à occuper des postes que des Français peu qualifiés et peu crédibles pourraient occuper auprès de présidences étrangères. Ne voit-on pas par moment des annonces de nomination d'un Français devenu « Ambassadeur Itinérant et Plénipotentiaire » ou « conseiller » d'une présidence africaine? Ces français qui n'ont aucune attache réelle avec la France, ne travaillent certainement pas à son intérêt et à la sauvegarde de ses activités économiques.

Un officier général aurait ce souci en favorisant l'intérêt de son pays. Sa rémunération pourrait être assurée par des entreprises cherchant à se développer dans le pays. Une sorte de grand consultant auprès de présidences, pour le bien de ces dernières et des entreprises françaises. Le projet n'est pas utopique et demande à être débattu par des décideurs politiques voulant innover, seule condition à nos yeux pour réussir à se maintenir économiquement parmi les pays les plus riches.

Prenons aussi conscience que nous nous battons à l'étranger et que l'expérience de nos généraux ne serait pas superflu. D'autres nations, les USA par exemple, savent employer leurs généraux « à la retraite ». En France, nous oublions l'expérience de nos anciens et nous avons l'impression de tout réinventer dans l'urgence.

Dans l'immédiat, la pérennité de la MIRVOG ne pourrait être pérenne qu'à la condition où elle justifie que les investissements consentis permettent un retour financier ou humain dans l'intérêt de la nation. Si ce n'est pas le cas, la Défense pourrait intelligemment se dispenser de ces dépenses, dont les services d'aide à la reconversion des généraux seront de toute façon repris par les dix pôles de reconversion qui gèrent le retour à la vie civile de tous les autres militaires. Quelque soit la décision future, notre jeunesse est l'avenir de notre société française. Les jeunes de moins de 26 ans qui représentent la grande majorité des 60% des 33 000 départs annuels ne devront jamais être oubliés. Les officiers généraux ne doivent jamais les oublier car ce sont aussi eux, les ambassadeurs de l'institution militaire auprès du monde civil. La **Beauté** de cette cohésion ne peut que contribuer à l'harmonie entre les Français et l'institution militaire.

La rédaction d'ADER

Rwanda : l'armée prise pour bouc-émissaire

La grande muette supportera-t-elle de continuer à passer pour le bouc émissaire de ce génocide? Certes son action au cours de l'opération Turquoise a fait l'objet de graves critiques pour « complicité de génocide ». Certes elle pourrait être poursuivie pour « non assistance à personne en danger ». Quelque soit le citoyen, militaire ou civil qui est témoin d'une agression celui-ci a effectivement pour devoir de tout faire pour la faire cesser.

Les militaires français auraient pu limiter les massacres, protéger des enfants, s'interposer pour éviter que des milliers ou ne serait-ce que des centaines de villageois ne soient découpés à coup de

machettes. 800 000 Tutsi et des dizaines de milliers de Hutu opposés aux massacres furent exterminés méthodiquement sans doute sous les yeux de militaires occidentaux, dont près de 3050 militaires français placés sous les ordres du général Lafoucade. Auraient-ils pu vraiment agir si cela avait été le cas ?

La mission avait pour but de faire cesser les tueries en incitant les Forces Armées Rwandaises, celles qui étaient responsables du génocide, à rétablir leur autorité ! La mission dès le départ était vouée à l'échec et donner lieu à des polémiques. De plus, selon le mandat attribué par l'ONU tout affrontement entre les militaires français et le FPR devait être évité. Comment peut-on dans ces conditions, en tant que militaire obéissant aux ordres, prendre des initiatives visant à protéger des innocents ? Les militaires auraient plutôt aimé recevoir l'ordre de faire usage de leurs armes, que de regarder impuissants le déroulement d'un processus d'extermination de l'être humain poussé par l'intolérance, la haine et le mépris de toute valeur humaine.



Le militaire obéit aux ordres, c'est ce que l'on attend de lui ou dans le cas contraire, il est sanctionné. Il retransmet les informations de la situation rencontrée aux décideurs politiques, ces informations sont connues en temps réel grâce aux moyens sophistiqués des communications militaires. Il est un outil à utiliser à bon escient. Force est de constater qu'il n'a pas été utilisé à la hauteur des espérances des victimes et des Organisations Non Gouvernementales, par les Rwandais eux-mêmes qui n'hésitent pas jusqu'à nos jours à la tenir pour responsable de son immobilisme complice. Le militaire est coupable d'avoir obéi, d'attendre des ordres et d'avoir été au Rwanda le parfait outil de la République.

C'est facile alors de créer des fusibles et de laisser dénigrer l'armée. Le général Jean-Claude Lafoucade mérite cette justice à lui accorder, celle d'avoir respecté les ordres.

« La première des vertus est le dévouement à la patrie » Napoléon I^{er}

Le coup de gueule ! « Ces Français qui nous coûtent cher »

Le non respect des règles et de la loi est sanctionné dans une société qui se respecte. Que dire de ces Français à qui tout semble être permis et qui défient les règles de sécurité à l'étranger ? Idéalistes, professionnels, touristes, etc. ils sont toujours en première ligne pour risquer leur vie par bêtise ou par imprudence « avec les meilleures raisons du monde ».

Quel est le coût supporté par la République et par tous les Français pour assister Clotilde Reiss retenue en Iran, l'ONG Triangle GH dont deux humanitaires ont été kidnappés à Birao, les humanitaires de l'Arche de Zoé retenus au Tchad, les otages du bateau le Tanit capturés par des pirates dans le golfe d'Aden, les journalistes otages des Talibans en Afghanistan, et bien d'autres encore ?

Tous ont ce point commun de n'avoir pas respecté les avertissements de sécurité ou d'avoir enfreint des règles et des lois. Si en France les touristes imprudents des stations de sport d'hiver peuvent être tenus de participer à leur propre frais de secours, il est inconcevable que nos expatriés puissent faire tout et n'importe quoi aux frais du contribuable dans des pays à risques.

D'autant plus qu'ils peuvent mettre en péril nos militaires, ceux-là mêmes qu'ils se permettent habituellement de critiquer, y compris par ceux qui ne sont pas directement concernés. Il suffit de se référer aux propos impudents de Bernard-Henri Lévy au journal de France 3 de 22h30 le 21 juin à l'encontre de l'ancien chef d'état-major des armées, le général Georgelin.

Le coup de cœur : « général Marcel Bigeard »

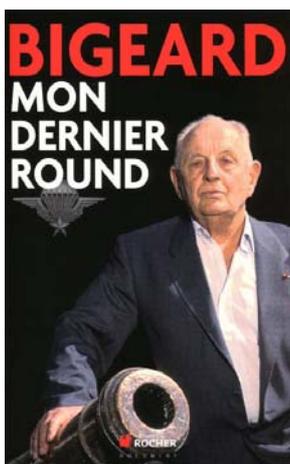
Le 18 juin 2010, le général Marcel Bigeard nous a quitté à l'issue d'un dernier baroud qu'il savait perdu. « Bruno » était un exemple au service de la France, celle qu'il a servi plus que tout, à qui il a tout donné et qui a tenté de tout lui prendre.



Le Para regrettait uniquement d'avoir laissé ses camarades de combat à DIEN BIEN PHU. Nous lui souhaitons de les rejoindre, de se mélanger à eux, et de reposer en paix sur cette terre jaune qu'il a tant aimée au nom de la France.

Bibliographie

NB : exceptionnellement, une partie des commentaires de la FNAC sur ces ouvrages est reprise. Cependant en raison du prix attribué à la photo dégradant le drapeau français, cette référence ne sera pas renouvelée.



252 pages - 18.5 €

Présentation FNAC

Le livre du général Bigeard qui souhaite laisser derrière lui une sorte de testament. Loin du matérialisme triomphant, son regard sur les quarante dernières années de notre pays est profondément critique et désabusé. Réfléchissant au terrorisme islamique, dévoilant des considérations plus personnelles, le général Bigeard montre que la vie est un ensemble et que les parcours personnels et professionnels du héros de Dien Bien Phu sont indissociables.

« Le général Bigeard était l'officier le plus décoré de France ».

.*



288 pages - 165 photos et 3 cartes – 25€

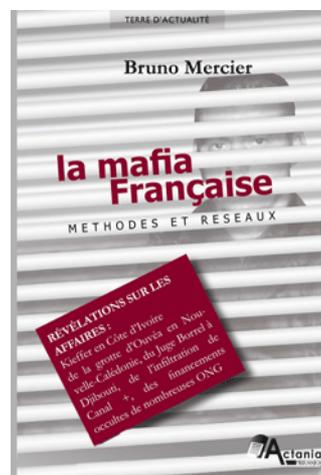
Présentation FNAC

Ce livre retrace la vie et la mort du chef de bataillon **Pierre Segrétain, fondateur du 1^{er} Bataillon Etranger de Parachutistes**, le fameux BEP qui fut anéanti, en octobre 1950, lors des combats de la RC 4, où il trouva la mort à la tête de son bataillon. De la campagne de France en 1940, à la Syrie et la Tunisie, au débarquement de Provence, la libération de la France et la campagne d'Allemagne, jusqu'aux rizières d'Indochine, le commandant Segrétain sera de toutes les campagnes. Le 1^{er} juillet 1948, il prend le commandement du 1er BEP. En deux années, il porte son bataillon parachutiste au plus haut niveau opérationnel.

Le 18 septembre 1950, il est parachuté sur That Khé avec la dure mission de reprendre la citadelle de Dong Khé tombée aux mains du Vietminh après 48 heures de combats acharnés. Cerné dans les calcaires de Coc Xa, submergé par un ennemi très supérieur en nombre, le chef de bataillon Segrétain est grièvement blessé à deux reprises.

Il meurt au champ d'honneur le 8 octobre 1950. Inhumé au pied du col de Lung Phaï, le Vietminh lui rendra les honneurs militaires. Il avait quarante et un ans. Son nom a été donné à une promotion de saint-Cyr (2006-2009)

.*



192 pages - 19,50€

Présentation FNAC

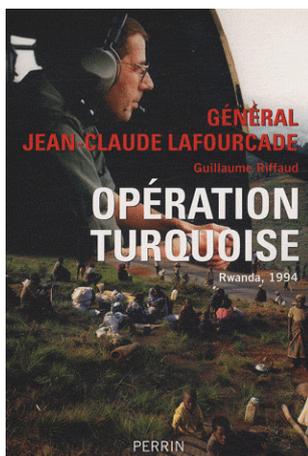
Issus des organisations mises en place par les services secrets occidentaux pour constituer des réservoirs de combattants de l'ombre destinés à empêcher l'arrivée des communistes en France, des hommes se sont progressivement transformés en mafieux.

Ils ont notamment infiltré tout le système dit de la « Françafrique » avant d'étendre leur influence sur l'Asie et la corne de l'Afrique. Ce récit dévoile l'organisation tentaculaire qu'ils sont parvenus à mettre en place, les méthodes mises au point par eux ainsi que les liens les unissant à la plupart des affaires

qui ont empoisonné les relations de la France avec l'Afrique et l'Asie. Les mafieux se font passer pour des agents des services de renseignement et des francs-maçons pour mieux tromper leur victime.

Ainsi sont révélés les dessous des affaires de la grotte d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie, du Juge Borrel à Djibouti, de l'infiltration de Canal +, des financements occultes de nombreuses ONG, et de bien d'autres encore...

.*



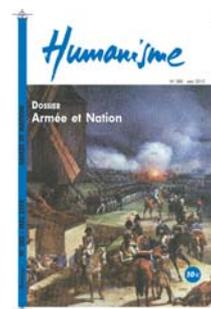
216 pages - 18 €

Présentation Décrite

En 1994, 800 000 Tutsi du Rwanda furent victimes d'un véritable génocide. Avec eux périrent des dizaines de milliers de Hutus opposés aux massacres. La France mit tout en œuvre pour convaincre l'ONU d'envoyer une force de paix pour tenter de mettre fin à la tragédie. Ce fut l'**opération Turquoise**, placée sous le commandement du général français Jean-Claude Lafourcade. Pour ces hommes, tous soldats aguerris, le contact journalier avec l'horreur fut une épreuve à laquelle aucune formation ne les avait préparés.

C'est cette intervention que rapporte ici le général. Il expose les motifs qui ont conduit la France à agir au Rwanda. Il décrit la mission qu'il estime avoir remplie le mieux possible et les conditions dans lesquelles vécurent les hommes engagés dans cette histoire dramatique.

En écrivant sa vérité, quoi qu'il lui en coûte, le général Lafourcade a voulu réfuter haut et fort les très graves mises en cause dont furent l'objet les militaires français, accusés par le gouvernement de Kigali d'avoir choisi un camp contre un autre, d'avoir perpétré des horreurs, et même de s'être rendus complices de génocide. Non, les soldats français et leur chef n'ont pas à rougir de leur action au Rwanda, même s'ils ne sont guère soutenus par les autorités politiques actuelles.



Humanisme n°288, mai 2010, 10€

<http://www.conform-edit.com>

Faisant suite au colloque public organisé à Metz le 17 février 2010 sur le thème « Citoyenneté et esprit de défense », ce numéro d'*Humanisme*, revue du Grand Orient de France, propose un dossier digne d'intérêt sur un sujet peu abordé par les obédiences maçonniques jusqu'à présent, avec le sommaire suivant :

- *Comment conjuguer défense et citoyenneté ?*
- *Franc-maçonnerie et valeurs communes*
- *Renouveler le lien entre l'armée professionnalisée et la nation*
- *Le militaire et la mort*
- *Les relations entre l'armée et la nation ; une réflexion de francs-maçons*
- *Quelle (s) armée (s) dans un monde globalisé, aux risques multiples et peu prédictibles ?*
- *Actions et limites de la contribution des armées à la citoyenneté*
- *Des armées à la citoyenneté*
- *Loges militaires et militaires en loges*
- *Militaire et franc-maçon*
- *Que peut apporter la Franc-maçonnerie à l'esprit de défense ?*

Question parlementaire choisie

Nos parlementaires travaillent et le ministère de la défense est tenu, comme toute l'administration, de répondre aux représentants du Peuple. A ce titre, les réponses données sont toujours une source importante et fiable d'information.

Inflation grandissante de promotion de grade dans la réserve citoyenne

(QE n° 75586 publiée au JO le 06/04/2010)

M. Yves Fromion attire l'attention de M. le ministre de la défense sur une situation qui semble susciter des réactions peu amènes parmi les cadres d'active (officiers) de nos armées. Il s'agit de l'inflation grandissante de promotion de grade dans la réserve citoyenne. On ne compte plus les "officiers supérieurs" n'ayant pour la plupart accompli qu'un service militaire dans un rang fort modeste. Cette "armée mexicaine" que constitue désormais la réserve citoyenne donne-t-elle à nos forces armées une image convenable ?

Comment ne pas comprendre l'irritation des cadres professionnels, notamment les officiers sortis des grandes écoles militaires qui auront de plus en plus de mal à accrocher un galon de colonel du fait du reformatage de nos armées, confrontés à la multiplication des "officiers de complaisance" de la réserve citoyenne ? Il paraît indispensable de redonner toute la rigueur nécessaire à la gestion de la réserve citoyenne si tant est que celle-ci ait prouvé une quelconque utilité (...)

Réponse du ministère parue au JO le 08 juin 2010

Instituée par la loi n°99-894 du 22 octobre 1999, codifiée sous le livre II de la quatrième partie du code de la défense (partie législative), la réserve militaire se divise en deux composantes : la réserve opérationnelle, qui constitue un renfort permanent des capacités des forces armées tant dans sa fonction de protection du territoire national que dans le cadre des opérations extérieures, et la réserve citoyenne, qui représente une force de rayonnement et d'animation des réseaux, ayant pour objet d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées.

La réserve citoyenne est composée de volontaires agréés par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience ou de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale. Au 31 décembre 2009, ses effectifs se composaient de 2 536 réservistes citoyens, comprenant d'anciens militaires d'active et de la réserve opérationnelle, d'anciens militaires du service national et des personnes issues de la société civile sans expérience militaire préalable.

Aux termes de l'article R. 4241-3 du code de la défense, les réservistes citoyens sont agréés par l'autorité militaire en qualité d'officiers, d'aspirants, de sous-officiers ou d'officiers marinières, ou de militaires du rang de la réserve citoyenne.

Toutefois, même s'ils appartiennent à la réserve militaire, les réservistes citoyens ne sont statutairement pas des militaires, à la différence des réservistes opérationnels, et n'ont pas vocation à remplacer ces derniers ou des militaires d'active dans leurs missions opérationnelles. Lorsqu'ils exercent leurs activités dans la réserve citoyenne, ces volontaires ont la qualité de collaborateur bénévole du service public.

À cet égard, l'article R. 4241-3 précité précise que « le droit au port des insignes d'un grade, attribué à titre honorifique, dans une des catégories de la réserve citoyenne ne permet pas d'occuper un emploi militaire, d'exercer un commandement et d'être admis à ce grade dans la réserve opérationnelle ou l'armée d'active ».

Conformément à l'instruction ministérielle du 27 juin 2008 relative à la réserve citoyenne, les volontaires issus directement de la société civile se voient attribuer un grade à titre honorifique en fonction de critères tels que le niveau scolaire ou universitaire ou encore le niveau de leurs responsabilités exercées dans la vie civile.

S'agissant des anciens militaires d'active ou de la réserve opérationnelle, ces volontaires sont admis dans la réserve citoyenne avec le grade qu'ils détiennent. À titre exceptionnel et sous certaines conditions, ils peuvent se voir attribuer un grade honorifique supérieur à celui qu'ils détiennent pour la durée de l'agrément. L'instruction du 27 juin 2008 précitée précise par ailleurs que « l'attribution du dernier grade du corps des officiers supérieurs doit être exceptionnelle. Elle est réservée à la décision du chef du contrôle général des armées, des chefs d'état-major d'armée, du délégué général pour l'armement, du directeur général de la gendarmerie nationale, du directeur central du service de santé des armées et du directeur central du service des essences des armées ».

En outre, il n'y a pas d'avancement de grade au sein de la réserve citoyenne. C'est seulement à l'occasion du renouvellement de l'agrément que le réserviste peut être agréé à un grade supérieur à celui précédemment détenu, si l'autorité militaire l'estime justifié. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a ouvert des perspectives pour une refonte de la réserve citoyenne, en proposant de donner plus de visibilité et de clarté aux objectifs qui lui sont assignés.

Dans le prolongement des conclusions du Livre blanc, le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants a mandaté le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) pour piloter un groupe de travail chargé d'analyser l'ensemble des propositions permettant l'adaptation de la réserve citoyenne au nouveau schéma d'organisation de la défense et de la sécurité nationale.

L'objectif poursuivi est de mieux reconnaître les réservistes citoyens dont la participation active à la cohésion nationale et à la résilience de la Nation est particulièrement méritante. Le CSRM vient tout juste de remettre ses conclusions au secrétaire d'État. Il apparaît clairement que des évolutions sont nécessaires pour à la fois effacer toutes confusions en termes d'appellations et de grades et pour mieux situer la réserve citoyenne dans la valorisation de l'esprit de défense dans la Nation.

Pour s'informer : www.defense-et-republique.org
Pour réagir : www.defense.canalblog.com
Pour écrire : Roger Annette, redaction@defense-et-republique.org
Pour nous contacter : contact@defense-et-republique.org